

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal de Mûrs-Érigné (Maine & Loire)

Mardi 02 juin 2026 à 19h30

EXTRAIT du registre des DÉLIBÉRATIONS
de la 3^{ème} séance

Date de la convocation :	27 mai 2026
Conseillers en exercice :	29
Conseillers présents :	26
Procurations :	3
Publication de la liste :	08 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Mûrs-Érigné se sont réunis, salle du Conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de **Monsieur Fabien VÉTEAU, maire** :

Présents :

Fabien VETEAU, Maire
Mme et Mrs Odile GINESTET, Yann GUEGAN, Philippe CAREAU, Bérenger BINET, Sandrine NGUYEN, Alain JUDALET, Chantal PLEURDEAU, Christophe RAMBAULT, Jean PESCHER, Eléonore DELAHOUSSE, Nathalie FOSCHIA, Yoann BURET, Barbara CASTANER ADELAIDE, Jacques GUIRONNET, Nathalie GOUABAU, Jacques BERGOFFEN, Jennifer KOCHOKIAN formant la majorité.

Mmes et Mrs Marie PERIGOT, Christelle CAILLEUX, Philippe MARTIN, Franck COQUEREAU, Laurence JOIGNON.

Représentés :

Angélique PERRINE-KAHN par Fabien VETEAU
Agnès KLESSE par Christophe RAMBAULT
Delphine BAZANTÉ par Eléonore DELAHOUSSE.

Quorum : 25/15

Secrétaire de séance :

Jennifer KOCHOKIAN

30- Création d'un emploi contractuel – AG

Rapporteur : Fabien VETEAU, Maire

Un agent administratif du Pôle d'Administration générale a fait valoir ses droits à la retraite. À la suite de ce départ, une analyse de la charge de travail a été menée, conduisant à une réorganisation du service et à la décision de maintenir le poste à hauteur d'un mi-temps. Cette évolution s'inscrit dans une démarche d'optimisation des ressources et d'adaptation aux besoins réels du Pôle d'Administration générale ainsi que des autres services de la collectivité.

Toutefois, afin d'assurer le bon fonctionnement des services administratifs et de répondre à une charge de travail ponctuellement accrue, il apparaît nécessaire de renforcer l'appui administratif, en particulier au sein du Pôle d'Administration générale et auprès de la Direction générale.

Les missions confiées à la Direction générale, notamment en matière de préparation, d'organisation et de suivi des assemblées délibérantes (conseils, commissions, actes administratifs), nécessitent un soutien administratif régulier et structuré. Par ailleurs, les services de la collectivité peuvent avoir besoin, selon les périodes, d'un appui administratif ponctuel.

Dans ce contexte, il est proposé de créer un poste d'Adjoint administratif contractuel à temps non complet, à hauteur de 17,5/35e, à compter du 1^{er} juillet 2026.

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le budget ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 mai 2026 ;

Considérant qu'il convient à compter du 01/07/2026 de

- Créer, un poste d'Adjoint administratif contractuel à temps non complet à hauteur de 17,5 heures hebdomadaires, afin d'assister la Direction générale dans les missions administratives liées aux assemblées (préparation des dossiers, convocations, rédaction et suivi des actes, classement, archivage) et d'apporter un soutien administratif ponctuel aux services demandeurs.
- Supprimer un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet non pourvu

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Crée et supprime le poste ci-dessus proposé
- Décide de mettre à jour les tableaux des effectifs
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Collectivité
- Autorise le Maire à signer tout document et accomplir toute formalité s'y rapportant.

APPROUVÉE (27 Pour 1 Contre 1 Abstention)

La secrétaire de séance
Jennifer KOCHOKIAN



Monsieur le Maire
Fabien VÉTEAU -

